
Plan Particulier de Mise en Sûreté

L'objectif du PPMS face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de l'établissement, est de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Collège LE LANDRY

29, avenue de Cork – CS 10713

35200 RENNES

☎ : 02 99 50 66 26 - 📠 : 02 99 50 80 07

Mèl : ce.0350965j@ac-rennes.fr

Le collège peut être confronté à des accidents majeurs :

- D'origine naturelle (tempête, séisme, mouvement de terrain...)
- D'origine technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...),
- Dans des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'établissement se trouverait momentanément isolé.

La dimension éducative : sensibiliser les élèves à la prévention des risques

Les écoles et les établissements du second degré assurent une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité ».

Les actions du PPMS mises en œuvre (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques contribuant à la formation du futur citoyen. De l'école maternelle au lycée, ce travail prend place dans le cadre des enseignements scolaires et permet aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile, en fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».

L'information des familles

L'adhésion des familles est un facteur déterminant d'efficacité en cas de déclenchement du PPMS. Elle est largement favorisée par une communication explicite sur les différents risques et les conduites à tenir.

Le PPMS, une élaboration continue

Pour atteindre ses objectifs, le PPMS doit être opérationnel et synthétique. Celui du collège est en cours d'élaboration. Il tient compte des équipements « sonores » dont l'établissement a été doté par le Conseil Départemental en avril 2019.

Le PPMS, attentat-intrusion

Selon cette même instruction, chaque année, au moins un exercice au titre du PPMS attentat intrusion doit être réalisé sur la base des scénarios élaborés sous la responsabilité du Recteur

Ces exercices réguliers de simulation sont seuls capables de valider le plan réalisé, sa pertinence et de définir les règles observer en situation de crise. Chaque membre de la communauté éducative sait précisément ce qu'il doit faire en situation de crise. Il est présenté au conseil d'administration.

Un exercice de type attentat-intrusion

Le contexte de menace terroriste a introduit une nouvelle posture dans le PPMS : s'échapper / s'enfermer. Tout l'établissement scolaire n'a pas la même conduite à tenir puisqu'elle dépend de la situation vécue : une partie peut s'échapper, l'autre s'enfermer.

Cet exercice est préparé par le chef d'établissement et son équipe. Vous êtes informés de la date et des conditions de mise en œuvre de ce type d'exercice. Le conseil d'administration permet d'impliquer vos représentants élus.

L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice et de se préparer pour affronter la situation de crise avec sang-froid.

Il peut se faire en lien avec les correspondants police ou gendarmerie « sécurité de l'école », le référent sûreté de l'éducation nationale.

Une fois l'exercice terminé, le chef d'établissement réalise un retour d'expérience qui permet d'identifier les points forts et les points à améliorer.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

S'ÉCHAPPER >> si c'est impossible

SE CACHER

ALERTE
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Févoins place situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, évitez les commentaires à l'écrit et s'exprimez oralement